

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 31 janvier 2020

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3867-2013, Phase 2A.
Dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir.
Demande de renseignement no. 5 de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* à Énergir.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 5 de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* à Énergir en phase 2A du présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

p.j.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique (SDÉ)* de la Régie de l'énergie.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3867-2013 – PHASE 2A
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 5
À ÉNERGIR
PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-5-1

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-3867-2013, Phase 2, [Pièce B-0185, Gaz Métro-5, Document 5](#), page 50, lignes 16 à 20 :

Auparavant, les outils de transport entre Empress et GMIT-NDA (zone Nord) étaient significativement moins chers que les outils entre Empress et GMIT-EDA (zone Sud). L'écart favorable pour les clients de la zone Nord compensait le supplément lié à Champion. Depuis le déplacement à Dawn, le prix entre Dawn et GMIT-NDA se rapproche de celui entre Dawn et GMIT-EDA.

Demande(s) :

- 5.1.1.** Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles le prix entre Dawn et GMIT-NDA augmente plus rapidement que le prix entre Dawn et GMIT-EDA.
- 5.1.2** Veuillez fournir une projection future de cet écart en spécifiant vos hypothèses et la sensibilité de la projection à celles-ci.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-5-2

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-3867-2013, Phase 2, [Pièce B-0185](#), [Gaz Métro-5](#), [Document 5](#), page 51, lignes 3 à 7:

La Régie, les intervenants et Gaz Métro se sont entendus sur la similarité des conduites de Champion et des conduites de transmission détenues par Gaz Métro. Gaz Métro réitère que ces conduites offrent le même service. Dans les deux cas, il s'agit de conduites en acier qui acheminent le gaz à haute pression : la classe de pression est supérieure à 4 000 kPa.

Demande(s) :

5.2.1. La similitude entre les conduites de Champion et des conduites de transmission ne milite-t-elle pas en faveur du scénario 2 (**Scénario 2** Fonctionnalisation au service de transport avec fusion des tarifs des zones Nord et Sud) ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-5-3

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-3867-2013, Phase 2, [Pièce B-0474](#), [Gaz Métro-5](#), [Document 11](#), page 4, tableau 1.

Demande(s) :

5.3.1. Est-ce qu'Énergir a envisagé, à l'instar du scénario 3, d'avoir un scénario 4 avec fonctionnalisation au service de distribution sans fusion des zones Nord et Sud ? Veuillez expliquer.

5.3.2 Veuillez déposer un tel scénario.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-5-4

Références :

i. **ÉNERGIR**, Dossier R-3867-2013, Phase 2, [Pièce B-0185](#), [Gaz Métro-5](#), [Document 5](#), page 63, ligne 10 :

Gaz Métro demande à la Régie d'approuver :
- la fonctionnalisation des coûts des conduites de Champion et des conduites de transmission détenues par Gaz Métro au service de distribution et d'en allouer les coûts selon le facteur CAU;
- la fusion des zones Nord et Sud au service de transport;

- ii. **ÉLENCHUS**, Dossier R-3867-2013, Phase 2, Pièce [A-0219](#) et [traduction A-0220](#), *Rapport sur l'allocation des coûts et la tarification des services de fourniture, de transport et d'équilibrage, ainsi que sur le service interruptible d'Énergir*, pages 42-43, Souligné en caractère gras par nous :

3.2 NOUVEAU CADRE CONCEPTUEL D'ÉNERGIR

Les preuves d'Énergir indiquent qu'à la lumière de son contexte opérationnel actuel, comme décrit ci-avant dans la section 2, les fonctions utilisées pour l'allocation des coûts aux catégories de clientèles devraient être redéfinies afin de mieux refléter l'approche actuelle d'Énergir en matière de planification de l'approvisionnement en gaz. Les fonctions redéfinies correspondent spécifiquement i) aux besoins volumétriques annuels des clients, ii) à la réponse aux besoins d'équilibrage des clients, et iii) à la marge de flexibilité opérationnelle nécessaire pour faire face à l'incertitude quotidienne sur la consommation des clients. La causalité est plus clairement alignée sur les fonctions lorsqu'elles sont définies de cette manière.

Selon nous, ce changement d'approche peut être interprété comme une révision du cadre conceptuel qui constitue le point de départ pour l'allocation des coûts. La principale motivation de ce changement d'approche est que les outils d'approvisionnement traditionnels sont devenus beaucoup plus substituables que par le passé. [...]

[...] La conséquence de cette observation est qu'il est raisonnable de définir le coût du portefeuille d'approvisionnement en gaz d'Énergir comme étant composé de diverses composantes fonctionnelles, laissant ouverts les outils utilisés pour ces fonctions. La planification de l'approvisionnement en gaz d'Énergir doit maintenant déterminer si le prix d'achat plus élevé et le transport plus économique de Dawn se traduiront par un coût total moindre pour les clients, comparativement à des prix d'achat moins élevés et à un coût de transport plus élevé pour Empress. Au niveau du concept, c'est le coût total du gaz livré qui est le facteur pertinent pour l'allocation aux catégories de clientèles. Par conséquent, l'allocation de la fourniture, du transport et de l'entreposage doit se faire de manière cohérente. Selon Elenchus, la manière la plus directe et la plus transparente d'assurer cette cohérence serait de combiner les coûts associés au respect des besoins volumétriques annuels d'Énergir pour l'allocation, tout en déterminant et en répartissant séparément les coûts de l'équilibrage et de la flexibilité opérationnelle.

Bien que cela ne soit pas expliqué de cette façon dans la preuve d'Énergir, il est utile de comprendre les arguments d'Énergir pour justifier le changement du

cadre conceptuel actuel de la définition des fonctions d'approvisionnement à un autre cadre conceptuel. À notre avis, la différence essentielle est la suivante.

Le cadre conceptuel traditionnel utilisé dans le passé par Énergir est aligné sur l'approche adoptée par d'autres distributeurs de gaz naturel au Canada et à l'étranger. Le fondement de cette approche est que tous les coûts sont fonctionnalisés sur la base d'un approvisionnement distinct de gaz, soit la fourniture (achats de gaz), le transport et l'équilibrage (principalement associé à l'entreposage), comme décrit à la section 2.2. Le coût de chacune de ces fonctions est alloué aux catégories de clientèles au moyen des facteurs de coût pertinents, dont le volume annuel (ou le volume quotidien moyen), la demande de pointe, etc.

Le nouveau cadre conceptuel qui reflète la vision d'Énergir de sa nouvelle approche d'allocation des coûts proposée dans le présent dossier consiste à adopter une vision globale qui est très étroitement liée aux facteurs pertinents pour l'allocation des coûts. Les coûts engagés ou induits par la nécessité de livrer le volume annuel à la franchise d'Énergir sont répartis en fonction du volume quotidien moyen demandé par chaque catégorie de clientèle. Ces coûts comprendraient la fourniture, son transport et d'autres coûts engagés pour répondre aux besoins des clients d'Énergir s'ils consommaient tous du gaz à 100 % du CU. Dans cette approche, les coûts d'équilibrage sont les coûts incrémentaux pour tenir compte de l'écart par rapport au CU de 100 % dans la demande des clients.

Les approches conceptuelles traditionnelle et nouvelle visent à répartir les coûts entre les catégories de clientèles d'une manière qui respecte les principes approuvés par la Régie, qui ont servi au fil des ans à examiner et approuver la méthodologie actuelle d'Énergir. Par conséquent, la modification du cadre conceptuel ne vise pas à changer les principes directeurs qui ont été acceptés aux fins de la méthode actuelle d'allocation des coûts d'Énergir, et qui sont résumés à la section 1.3 ci-dessus. L'intention est plutôt de modifier le cadre conceptuel de manière à mettre en œuvre ces principes d'une manière qui soit mieux adaptée à l'environnement opérationnel actuel.

3.3 MISE EN PLACE DU NOUVEAU CADRE CONCEPTUEL

Comme on l'a vu précédemment, l'essence du nouveau cadre conceptuel est de répartir tous les coûts d'approvisionnement et de transport en trois catégories théoriques.

Les coûts de l'approvisionnement et du transport jusqu'aux clients si chaque client consommait son gaz annuel à un CU de 100 %. Cette catégorie de coûts peut être allouée aux clients et recouvrée en fonction de leur volume de consommation annuelle.

- Le coût supplémentaire de l'approvisionnement et du transport du gaz aux clients qui résulte des fluctuations de la consommation avec un CU inférieur à 100 %.*
- Les coûts supplémentaires engagés pour assurer la flexibilité opérationnelle.*

Demande(s) :

- 5.4.1.** Dans quelle mesure la proposition d'Énergir, en référence (i), de fonctionnalisation des coûts des conduites de Champion et des conduites de transmission détenues par Énergir, **fictivement, au service de distribution** (et d'en allouer les coûts selon le facteur CAU) s'inscrit-elle dans le cadre de son nouveau cadre conceptuel proposé par Énergir, tel que décrit par Élenchus en référence (ii) ? Dans votre réponse, veuillez indiquer à la fois dans quelle mesure cette proposition d'Énergir, en référence (i), est compatible et s'inscrit ou non au **cadre conceptuel traditionnel**, et dans quelle mesure elle est compatible et s'inscrit ou non au **nouveau cadre conceptuel** proposé.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-5-5

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-3867-2013, Phase 2, [Pièce B-0474, Gaz Métro-5, Document 11](#), page 4, tableau 1.

Demande(s) :

- 5.5.1.** Les volumes annuels au service de distribution et du service de transport diffèrent de 121 972 10³m³. Comment expliquez-vous cet écart ? Veuillez déposer une pièce rectifiée au besoin.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-5-6

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-3867-2013, Phase 2, [Pièce B-0474, Gaz Métro-5, Document 11](#), pages 4 à 6, Tableaux 1 à 4.

Demande(s) :

- 5.6.1.** Comment expliquez-vous les variations annuelles des coûts de Champion ? Moins 150 000\$ entre les causes R-3970-2016 et R-3987-2016, plus 454 000 \$ entre les causes R-3987-2016 et R-4018-2017 et finalement de plus 551 000\$ entre les causes R-4018-2017 et R-4076-2018. C'est une augmentation totale de 855 000\$ entre les dossiers R-3970-2016 et R-4076-2018.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-5-7

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-3867-2013, Phase 2, [Pièce B-0474](#), [Gaz Métro-5](#), [Document 11](#), pages 12 et 14, Tableaux 7 et 8.

Demande(s) :

5.7.1. D'où proviennent les différences entre la répartition des revenus et des coûts entre les tableaux 7 et 8 ? Veuillez expliquer.
